

Services offerts dans différents
secteurs de services financiers[Assurance](#) [Retraites](#) [Audiences/Décisions](#) [Permis/Enregistrement](#) [Qui nous réglementons](#) [À propos de la CSFO](#) [Publications](#)Vous êtes ici: [Page d'accueil](#) > [Assurance](#) > [Automobile](#) > [Taux d'assurance](#) : Tarifs de l'assurance-automobile pour le premier trimestre de 2011Taille du texte : [+](#) [-](#)[Renseignements pour les consommateurs](#)[Indemnisation en cas d'accident automobile](#)[Formulaires d'assurance automobile](#)[Comment résoudre une plainte d'assurance](#)[Services de résolution des différends](#)[Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles \(FIVAVA\)](#)[Outil interactif de la CSFO « Comprendre les tarifs »](#)[Techniciens juridiques / représentants AIAL](#)[Approbations trimestrielles des tarifs automobile](#)[Activités de mise en application](#)[Assurance multirisques - Bulletins - Auto](#)[Directives concernant les primes d'assurance-automobile](#)[Lignes directrices pour le dépôt des demandes d'assurance automobile](#)[Lignes directrices du](#)

Tarifs de l'assurance-automobile pour le premier trimestre de 2011

Le gouvernement a adopté des lois afin de mettre en œuvre certaines réformes de l'assurance-automobile à compter du 1er septembre 2011. Ces réformes visent à réduire les coûts d'évaluation excessifs du système de l'assurance-automobile et de faire en sorte qu'une plus grande partie des indemnités d'accident soit consacrée au traitement des personnes blessées dans des accidents d'automobile.

Les conducteurs de l'Ontario ont désormais davantage d'options pour choisir une garantie d'assurance-automobile. Ils peuvent choisir un nouveau niveau type d'assurance-automobile ou souscrire des niveaux additionnels de garantie selon leurs circonstances particulières.

Dans le cadre de ces réformes, les conducteurs bénéficieront également des nouvelles mesures de protection des consommateurs, dont la mise en œuvre d'un règlement qui interdit l'utilisation de la cote de solvabilité d'un conducteur aux fins de l'assurance-automobile.

Les changements tarifaires approuvés au premier trimestre de 2011 (du 1er janvier au 31 mars 2011) représentaient en moyenne +1,78% pour tout le marché.

Au premier trimestre de 2011, pour les 53,64% du marché qui ont subi des changements tarifaires approuvés, le changement tarifaire moyen était de +3,32%, pondéré par la part de marché.

Les changements tarifaires approuvés au premier trimestre de 2011 ont pris effet au quatrième trimestre ou prendront effet plus tard.

Le pourcentage des changements tarifaires approuvés indiqué pour chaque compagnie d'assurance est la moyenne pour cette compagnie en particulier selon les consommateurs qu'elle assure. L'impact d'un changement tarifaire sur un consommateur individuel, qui peut être supérieur ou inférieur à la moyenne, varie selon l'endroit où vit le consommateur et d'autres caractéristiques de risque, ainsi que des choix de garanties faits par le consommateur et des limites de franchise et de responsabilité. Par ailleurs, comme la plupart des consommateurs souscrivent des polices annuelles, les changements tarifaires depuis le dernier renouvellement reflètent aussi les changements approuvés pour l'assureur au cours de l'année écoulée. Pour un complément d'information sur l'assurance-automobile, consultez la brochure de la CSFO intitulée [Pour comprendre l'assurance-automobile](#).

Le marché de l'assurance-automobile de l'Ontario est très compétitif. Les tarifs varient d'une compagnie à l'autre parce que chacune base ses tarifs sur ses propres coûts de sinistres et utilise une série de facteurs de risque différents pour établir les tarifs applicables à un client particulier. La CSFO examine les dépôts des compagnies d'assurance pour vérifier que les tarifs proposés sont justifiés selon les coûts des sinistres et d'autres coûts d'exploitation. Après son examen, la CSFO peut exiger d'une compagnie d'assurance qu'elle modifie ses tarifs proposés avant de les approuver.

L'[Outil interactif de la CSFO « Comprendre les tarifs »](#) démontre comment les tarifs d'une même garantie varient d'une compagnie à une autre. Vous pouvez voir comment les tarifs varient selon que vous achetez une police prévoyant des garanties types d'indemnités d'accident ou des garanties optionnelles, et selon vos caractéristiques personnelles.

La CSFO continuera de veiller à ce que les changements tarifaires des compagnies d'assurance soient raisonnables et justifiés, et à ce que les taux que réclament les assureurs soient équilibrés par rapport à leur capacité d'assumer les coûts des sinistres futurs.

DÉPÔTS DES TAUX APPROUVÉS POUR L'ASSURANCE DE
VOITURE DE TOURISME DE L'ONTARIO
Du 1er janvier au 31 mars 2011

Assureur	Part de marché 2009 (%)	Date de prise d'effet des nouvelles demandes	Date de prise d'effet des renouvellements	Changements tarifaires approuvés (%)
Allstate du Canada,	2,87	15 févr. 2011	15 avril 2011	0,00

[surintendant et du commissaire](#)
[HCAI](#)
[Renseignements sur la délivrance de permis d'assurance](#)
[ARCTICS](#)
[Centres d'évaluation désignés \(CED\)](#)

Compagnie d'Assurance				
Compagnie d'assurance Belair inc. (1)	0,11	5 sept. 2010	5 sept. 2010	0,48
Compagnie d'assurance Belair inc.	0,11	10 févr.2011	6 avril 2011	0,00
Coachman Insurance Company	0,24	1er avril 2011	1er avril 2011	10,00
Co-operators General Insurance Company	4,49	30 avril 2011	30 avril 2011	5,51
Dominion of Canada, Compagnie d'Assurance-Générale	5,15	1er mars 2011	1er avril 2011	1,36
Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance	4,96	15 mai 2011	15 juill.2011	-3,47
Fédération Compagnie d'Assurances du Canada	0,02	15 avril 2011	15 juin 2011	4,99
Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	0,72	1er mars 2011	1er mai 2011	2,54
Intact Compagnie d'assurance	7,33	22 avril 2011	15 mai2011	-0,24
Compagnie d'assurances JEVCO	1,34	6 mars 2011	6 avril 2011	8,91
Nordique compagnie d'assurance du Canada (1)	2,89	5 sept. 2010	5 sept. 2010	2,65
Optimum Société d'Assurance inc.	0,23	21 févr.2011	10 avril 2011	3,00
Compagnie d'assurance générale RBC	2,72	8 févr. 2011	25 mars 2011	4,75
Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances	1,47	29 avril 2011	29 avril 2011	0,00
State Farm Mutual	13,01	4 avril 2011	16mai2011	8,23

Automobile Insurance Company				
Tokio Marine and Nichido Fire Insurance Company Limited	0,00	1er mars 2011	1er avril 2011	0,00
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada (1)	1,34	15 nov.2010	15 nov.2010	1,35
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	1,34	23 févr.2011	24 avril 2011	0,00
Unifund, Compagnie d'assurance	3,86	1er avril 2011	1er juin 2011	4,88
Western Assurance Company	0,89	1er mars 2011	29 avril 2011	-0,29

- Impact des plafonds des tarifs annuels – Il s'agit de l'impact résiduel estimé d'un dépôt de tarifs précédemment approuvés qui introduisait des procédures de plafonnement des tarifs. L'objectif du plafonnement est de minimiser les changements tarifaires pour un risque particulier sur une certaine période.

Total de la part de marché représentée: 53,64%
Changement tarifaire moyen pour tout le marché: +1,78%
Changement tarifaire moyen pondéré: +3,32%

Nombre total de dépôts approuvés: 21

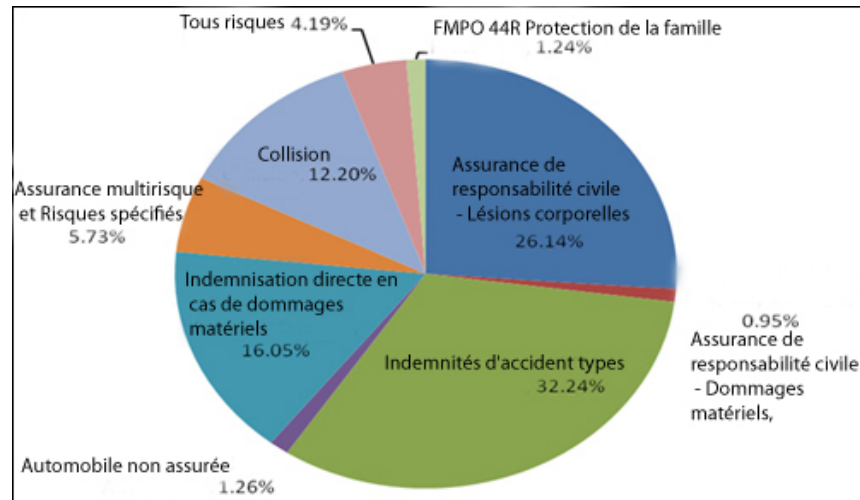
Le fait qu'une compagnie d'assurance change ses tarifs pour une garantie donnée signifie que ses coûts liés aux sinistres ont changé pour cette garantie. Par exemple, une augmentation des tarifs de l'assurance-indemnités d'accident indiquerait une augmentation du nombre de sinistres dans le domaine des indemnités d'accident ou une augmentation des coûts moyens des sinistres dans le domaine des indemnités d'accident. La compagnie doit fournir ses coûts de sinistres pour chaque garantie à l'appui des changements de tarifs proposés. Le changement tarifaire moyen pondéré indiqué constitue la moyenne pour chaque garantie fondée sur les changements tarifaires de la société qui ont été approuvés au cours du trimestre.

DÉPÔTS DES TAUX APPROUVÉS PAR GARANTIE Du 1er janvier au 31 mars 2011	
Garantie	Changement tarifaire moyen pondéré
Assurance de responsabilité civile – Lésions corporelles	6,51%
Assurance de responsabilité civile – Dommages matériels	4,18%
Indemnités d'accident types	9,38%
Automobile non assurée	3,66%
Indemnisation directe en cas de dommages matériels	-5,39%
Risques spécifiés	-0,07%
Assurance multirisque	-7,19%
Collision	-6,92%
Tous risques	-7,67%
FMPO 44R Protection de la famille	0,90%

Ce diagramme à secteurs illustre les garanties que les consommateurs souscrivent avec leurs primes selon les primes de 2009. Il

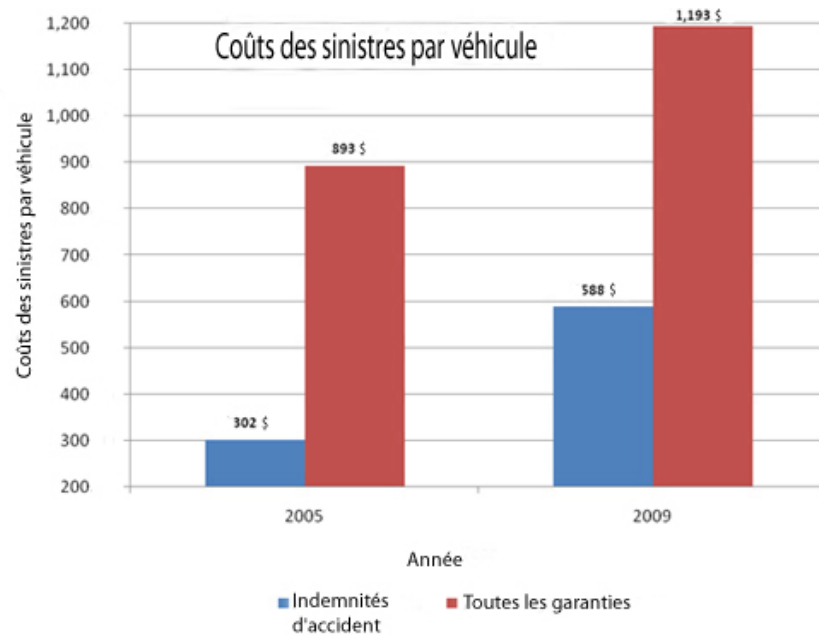
démontre que la majeure partie de l'argent des primes est affectée à l'achat d'une garantie-indemnités d'accident type:

Distribution des primes acquises pour 2009



Source: ASAG, pièce AU05-N

Le graphique ci-dessous montre que les coûts des réclamations d'indemnités d'accident par véhicule ont augmenté de 95% de 2005 à 2009. Pendant cette période, le nombre de réclamations d'indemnités d'accident n'a augmenté que de 19%. Cette augmentation importante des coûts des sinistres a amené une hausse des tarifs et l'introduction d'une série de réformes de l'assurance-automobile par le gouvernement de l'Ontario qui sont entrées en vigueur le 1er septembre 2010.



Source: ASAG, pièce AU05-N

Page: 7018 Trouver la page: [ALLER](#)

Version à imprimer Marquer la page d'un signet

Avis importants | Confidentialité | Accessibilité

[Accueil](#) | [Ministère des Finances](#) | [Plan du site](#) | [Commentaires](#) | [Contactez](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990-2008

Dernière mise à jour : 4/15/2011 3:26:36 PM

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128



416 250-7250